

---

Correspondance du représentant Laurent, en mission près l'armée du Nord, demandant à pourvoir les commissions près des armées d'une collection des lois, en annexe de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793)

Claude Hilaire Laurent

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Laurent Claude Hilaire. Correspondance du représentant Laurent, en mission près l'armée du Nord, demandant à pourvoir les commissions près des armées d'une collection des lois, en annexe de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 549;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38823\\_t1\\_0549\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38823_t1_0549_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

y remplir l'une des places vacantes de député du département de la Somme,

Où le procureur de la commune et sur son réquisitoire :

Le conseil général, considérant les bons services que Gérard Seellier a rendus à la commune depuis qu'il exerce les fonctions municipales, soit dans les séances publiques du conseil municipal et du conseil général de la commune, soit dans les comités de finances, de contributions, de logements, de secours et de surveillance, où il a toujours montré l'activité la plus soutenue, les idées les plus saines, les plus lumineuses, le plus ardent amour du bien public, de la patrie, de la liberté et de la République :

Considérant, que malgré le désir et le besoin que la commune aurait de le conserver, elle en doit le sacrifice à la République entière qui le réclame;

Considérant que la mémoire du bien opéré par les bons citoyens doit être conservée précieusement pour acquitter le public de ce qu'il leur doit et pour exciter les autres citoyens à marcher sur leurs traces,

Arrête unanimement :

1<sup>o</sup> que la démission faite par Gérard Seellier de ses fonctions municipales est et demeure reçue, qu'en conséquence, il sera avisé au choix de son remplaçant parmi les notables, tant pour ses fonctions municipales que pour différents comités dont il fait partie;

2<sup>o</sup> que pour donner à Gérard Seellier un témoignage des sentiments d'attachement que le conseil général lui a voués dès longtemps, et qu'il lui conservera toujours, il sera fait mention au registre de ce qui vient d'être exprimé, et qu'expédition en sera délivrée à Gérard Seellier;

3<sup>o</sup> que pareille expédition sera envoyée à la Société populaire de cette commune qui a manifesté à l'égard de Gérard Seellier les mêmes sentiments d'estime et d'attachement que le conseil général de la commune;

4<sup>o</sup> que pareille expédition sera adressée à la Convention nationale pour lui donner une preuve des sentiments de la commune envers leur nouveau collègue;

5<sup>o</sup> qu'il sera écrit à la Commission révolutionnaire pour la consulter sur la question de savoir si Gérard Seellier pourrait être remplacé par Braudicourt, premier notable actuel. En observant que Braudicourt qui est prêtre, et qui était vicaire épiscopal n'exerce plus ses fonctions depuis les arrêtés et les témoignages de patriotisme du représentant du peuple et de la Commission révolutionnaire.

Pour copie :

BEUSSARD, officier municipal; JANOUR, secrétaire-greffier.

III.

LETTRE DU REPRÉSENTANT LAURENT PAR LAQUELLE IL DEMANDE QUE LES COMMISSIONS

PRÈS DES ARMÉES SOIENT POURVUES D'UNE COLLECTION DES LOIS (1).

*Les représentants du peuple près l'armée du Nord, à la Convention nationale (2).*

Arras, 23 frimaire, 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

Citoyens collègues,

« On nous fait tous les jours des réclamations et on nous cite les lois. Nous ne pouvons souvent y répondre, faute de les avoir et de les consulter. Vainement nous nous sommes adressés au comité, nous n'avons pu obtenir ce que nous demandions. Néanmoins, il est essentiel que les commissions près des armées, notamment celle d'Arras, soient pourvues d'une collection qui puisse mettre les représentants à même de répondre aux diverses demandes qui leur sont faites à chaque instant.

« Nous vous prions donc, citoyens collègues, au nom de l'intérêt public, de donner des ordres en conséquence pour que, munis de lois civiles et militaires, nous puissions travailler avec beaucoup plus d'assurance et d'efficacité.

« Salut et fraternité.

« LAURENT. »

IV.

LETTRE DU REPRÉSENTANT CARRIER PAR LAQUELLE IL REND COMPTE DES MESURES QU'IL A PRISES CONTRE LES VENDÉENS (3).

UN DES REPRÉSENTANTS A L'ARMÉE DE L'OUEST AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC (4).

Nantes, 21 frimaire, an II.

« Ma dernière lettre, chers collègues, a dû vous apprendre qu'il y a déjà quelque temps que j'ai levé la suspension de l'expédition de Noirmoutiers que j'avais provoquée moi-même le premier. Depuis cette époque nous avons pris Beauvoir et Bouin, et nous venons encore de battre, à Légé, les brigands échappés de cette île commandés par Charette; ils se sont jetés dans la forêt de Grande-Lande et dans les bois environnants. Le général Haxo a fait fortifier ce poste de Légé et a marché sur-le-champ, avec Dutruy sur Noirmoutiers; j'attends des nouvelles à tout instant de la prise de ce dernier refuge des brigands.

(1) La lettre du représentant Laurent n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 26 frimaire an II; mais en marge de l'original qui existe aux Archives nationales, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité des décrets, le 26 frimaire an II; REVERCHON, secrétaire. »

(2) Archives nationales, carton D151 34, dossier 261.

(3) La lettre du représentant Carrier n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 26 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) Ministère de la guerre : *Armée de l'Ouest*. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 331.